

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020200059

Dossier numéro : 2019-11-27/06

Titre

27 NOVEMBRE 2019. - Règlement modifiant le règlement du 23 mai 2018 du comité de gestion fixant les conditions de remboursement par Fedris en matière de vaccinations

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 13-01-2020 page : 700

Entrée en vigueur : 01-01-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Dans le règlement du 23 mai 2018 du comité de gestion fixant les conditions de remboursement par Fedris en matière de vaccinations, il est inséré un article 3/2 rédigé comme suit :

" Art. 3/2. Les services internes de prévention et de protection au travail qui n'introduisent pas [sur base annuelle] plus de 100 demandes de remboursement de vaccinations contre les hépatites A, B et A + B auprès de Fedris peuvent introduire ces demandes collectivement (attachées à une feuille récapitulative) sur papier via un formulaire spécifiquement prévu à cet effet. ". (erratum du 05-02-2020, p. 6672)

[Art.](#) 2. Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2020.